

21. Pour ce qui concerne les peuples autochtones, l'ACDI a consenti au Conseil mondial des peuples indigènes une importante subvention pour l'aider à promouvoir son objectif de donner aux peuples en question la place qui leur revient dans la société. D'autre part, le CRDI a versé des fonds à la Commission andine de juristes pour lui permettre d'effectuer des recherches sur l'application de solutions législatives, administratives et judiciaires appropriées aux conflits parmi la paysannerie autochtone. Le projet doit décrire la nature des incompatibilités entre le droit officiel et le droit paysan, ainsi que la façon dont les autorités judiciaires statuent dans les deux cas, et proposer des mesures visant à renforcer le pluralisme juridique dans la région andine.

Le système judiciaire

22. En règle générale, les fonds consacrés au renforcement de l'appareil judiciaire ont été affectés à la tenue de conférences ou aux déplacements de magistrats appelés à y participer. Le CRDI a consenti des subventions au Centre pour l'indépendance des magistrats et des avocats, afin de l'aider à tenir en Zambie une conférence sur l'organisation et la juridiction des tribunaux, le statut et les droits des juges, ainsi que l'indépendance de la magistrature au sein de la profession juridique. Le CRDI a aussi contribué au financement de la Conférence mondiale sur l'indépendance de la Justice, tenue à Montréal. Il y a été question des façons dont les systèmes judiciaires nationaux pouvaient s'acquitter de leur mandat sans ingérence du pouvoir exécutif.

23. Par ailleurs, l'ACDI a aidé la Jamaican Magistrates Association à assumer pour ses membres les frais d'un voyage d'études dans les provinces de l'Atlantique, pour qu'ils puissent observer comment les tribunaux canadiens règlent les conflits juridiques. Grâce à une autre subvention de l'ACDI, des magistrats de pays en développement ont pu se rendre à Chypre pour prendre part au programme de formation permanente de l'Association des magistrats du Commonwealth. En outre, l'ACDI a versé des fonds pour permettre à des participants Sud-africains de participer à la Black Lawyers and Jurists Conference, à Toronto. Il y a été question entre autres des aspects juridiques de la lutte contre l'apartheid.

24. Dans le tiers monde, les régions rurales sont à toutes fins utiles dépourvues de services juridiques. Par le truchement de la Commission internationale de juristes, dont le siège est à Genève, le CRDI a parrainé en Afrique de nombreux ateliers et conférences portant sur les causes de cette situation et sur les moyens d'y remédier. Les conférences en question ont réuni à la fois des activistes et des représentants des milieux officiels, et ont donné lieu à une définition plus précise du problème ainsi qu'à des projets pilotes visant l'établissement d'un modèle de prestation de services.

25. Il existe à Bogota un organisme très important qui oeuvre dans ce domaine, la Inter-American Legal Services Association (ILSA). Elle encourage et réalise des recherches portant sur les services juridiques, publie un bulletin d'information, tient des conférences et constitue un point central d'information pour de nombreux centres juridiques de la